

Position de F41 face à la gestion de la crise et à « l'après »

F41 est une asbl active principalement dans les secteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'intégration des personnes étrangères. Ces activités s'inscrivent dans une volonté plus large de défendre des modèles sociaux et économiques alternatifs à ceux qui dominent aujourd'hui. À ce titre, nous sommes évidemment touché.e.s, comme beaucoup d'autres, par les mesures de confinement décidées pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. Mais nous sommes aussi et surtout interpellé.e.s par la façon dont la crise actuelle est gérée, ainsi que par les questions que cela soulève quant à « l'après ».

À bien des égards, la situation que nous vivons est le reflet de plusieurs décennies de politiques ayant systématiquement fait passer les profits et la croissance avant la satisfaction de besoins humains et sociaux essentiels. Nous voyons aujourd'hui où mène la casse des services publics ou encore la promotion aveugle du « libre-échange ». La situation actuelle a également le mérite de nous rappeler ce que sont réellement les métiers essentiels, et ceux et celles qui les assurent, souvent dans les pires conditions. Enfin, nous voyons aussi à quel point la sécurité d'une société dépend de la sécurité de tou.te.s, y compris et à commencer par ses membres les plus fragiles.

Comme d'autres, nous constatons que le virus ne touche pas tout le monde de la même façon. Or, les mesures prises pour y faire face tendent soit à ignorer ce fait, soit à l'aggraver. Parmi nos publics en insertion socioprofessionnelle, nombreuses sont les personnes qui souffrent de problèmes psychologiques, sociaux ou encore familiaux pour lesquels elles ne sont désormais plus aidées. Parmi nos publics étrangers en intégration, beaucoup d'individus précarisés, avec ou sans papiers, complétaient leurs trop maigres revenus par des petits boulots auxquels ils n'ont plus accès maintenant et se retrouvent tout simplement à la rue... De plus, les différentes procédures relatives aux parcours de toutes ces personnes peinent à être adaptées pour tenir compte de la situation exceptionnelle créée par le confinement.

Cette situation des « oublié.e.s » du confinement est intolérable. Tout comme il serait intolérable que ces « oublié.e.s » du confinement soient les premiers « sacrifié.e.s » d'une potentielle relance. Les plus fragilisé.e.s d'entre nous ne doivent pas payer à nouveau pour sauver une économie qui allait déjà dans le mur avant que cette crise n'éclate. Hors de question qu'ils ou elles payent cette crise deux fois. D'abord en étant les plus touché.e.s, ensuite, en souffrant de l'austérité que l'on voudrait leur imposer pour régler la note. De la même façon, nous ne pouvons pas accepter que les secteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'intégration se retrouvent avec des publics encore plus nombreux et encore plus en souffrance, mais avec encore moins de moyens pour les accompagner efficacement.

F41 rejoint donc les appels qui se multiplient pour que cette crise soit enfin gérée de façon juste, solidaire et démocratique. Nous soutenons en particulier toutes les initiatives qui visent à s'assurer que chacun ait accès à un logement, à des soins de santé dignes de ce nom et au nécessaire pour se nourrir. Non seulement il s'agit là de droits humains fondamentaux, mais on voit bien en outre que leur satisfaction profite toujours, en bout de ligne, à la société dans son ensemble, ne serait-ce que pour des raisons de santé publique.

F41 se joint également aux appels visant à faire de cette crise sanitaire le moment d'un changement de cap sociétal. Il est temps de laisser la place à une société basée sur la coopération, le respect et l'accompagnement de tous. À notre niveau, nous espérons que ces appels permettront en particulier de remettre en question les fonctionnements et les objectifs actuels des secteurs de l'insertion socioprofessionnelle ainsi que de l'intégration, et nous soutiendrons avec enthousiasme les initiatives qui iront dans ce sens.

En attendant, nous souhaitons déjà lister ici quelques revendications qui permettraient, selon nous, d'initier des changements radicaux dans la façon dont nous envisageons l'insertion socioprofessionnelle et l'intégration des personnes étrangères. Certaines sont déjà portées de longue date par de nombreux acteurs de ces secteurs, d'autres moins. Le but n'est pas ici de prétendre à l'originalité ni encore moins à l'exhaustivité, mais de faire un travail dont nous espérons qu'il sera utile aux dynamiques collectives que nous appelons de nos vœux.

Revendications - Secteur de l'insertion socioprofessionnelle

- **Arrêt de l'activation.** En matière de chômage, nous plaidons, au minimum, pour un retour à la situation d'avant 2004, c'est-à-dire à l'interdiction pour un.e chômeur.euse de refuser une proposition d'emploi convenable, mais à condition de redéfinir radicalement cette notion (cf ci-dessous). Dans l'idéal, nous plaidons toutefois pour une allocation de chômage entièrement inconditionnelle. Concernant les autres revenus de remplacement, et en particulier du RIS, nous plaidons pour une inconditionnalité immédiate, dans la mesure où ils constituent le dernier filet de protection sociale.
- **Individualisation des droits.**
- **Revalorisation des montants de tous les revenus de remplacement (chômage, CPAS, mutuelle) au-dessus du seuil de pauvreté et suppression de leur dégressivité dans le temps.**
- **Facilitation de l'accès aux différents revenus de remplacement et garantie réelle que personne ne puisse se retrouver sans revenu.** Dans l'idéal, nous plaidons pour un droit universel et inconditionnel aux allocations de chômage dès la majorité, mais dans l'immédiat, il faudrait au minimum diminuer les exigences de cotisation préalable pour ouvrir le droit au chômage sur base d'un travail (par exemple pour permettre au moins aux travailleur.euse.s à mi-temps d'y avoir accès) et revenir à la situation d'avant 2012 pour les allocations sur base des études.
- **Accès à la formation pour les personnes sans-papiers** et meilleurs accessibilité des formations pour tou.te.s, y compris en termes de transport.
- **Revalorisation de l'euro brut de l'heure de formation et prise en compte des périodes de stage dans l'accès aux allocations de chômage.**
- **Redéfinition de la notion d'emploi convenable** pour qu'elle inclut des critères d'utilité sociale, de respect environnemental et de qualité d'emploi pour les travailleur.euse.s, à la fois en termes de conditions matérielles et de sens du travail.

- **Réduction massive et collective du temps d'emploi**, sans perte de salaire, en commençant, par exemple, par fixer la durée maximale hebdomadaire du travail à 30h/semaine et en alignant les congés payés sur les vacances scolaires.
- **Refonte du fonctionnement du secteur de l'ISP** à la fois en termes de moyens alloués et de critères de subvention autour de deux principes clés : 1) l'accompagnement doit toujours être volontaire et ne jamais résulter d'une pression (directe ou indirecte) pour maintenir ses allocations ; 2) l'accompagnement doit viser en priorité l'emploi convenable tel que redéfinit ci-dessus.

Revendications - Secteur de l'intégration des personnes étrangères

- **Accès à la formation pour les personnes sans-papiers.**
- **Garantie d'accès, pour tou.te.s, à une allocation au-dessus du seuil de pauvreté, ainsi qu'aux conditions de logement, d'alimentation et de soins de santé minimales pour une vie décente.**
- **Gratuité et accessibilité à l'ensemble des procédures.**
- **Suppression du caractère obligatoire du parcours d'intégration et ouverture des formations citoyenneté à tout le monde**, en décloisonnant les catégories (les belges d'un côté, les étrangers de l'autres) et en donnant plus de moyens pour ces formations.
- **Arrêt des sanctions administratives liées au parcours d'intégration.**
- **Valorisation financière du suivi de formation et prise en charge des frais de transport et de garderie**, sur le modèle de ce qui se pratique dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle.
- **Dépénalisation du séjour irrégulier**, en supprimant l'article 75 de la loi du 15/12/1980.
- **Régularisation des sans-papiers** qui se trouvent en Belgique.
- **Élargissement conséquent des voies d'accès au séjour légal en Belgique**, non seulement comme valeur et condition du respect des droits fondamentaux de tou.te.s, mais aussi comme nécessité.
- **Fin du critère du Règlement Dublin III** obligeant le premier pays européen par lequel les migrant.e.s arrivent, à traiter la demande de protection internationale de ces dernier.ère.s.
- **Fermeture des centres fermés et arrêt des expulsions**, piliers d'une politique répressive, inefficace et extrêmement coûteuse pour l'Etat belge, et dont l'existence même contrevient aux libertés fondamentales et génèrent des atteintes quotidiennes aux droits et à la dignité humaine.